

VITAMONT S.A
Société Anonyme
au capital de 510 000 euros
Siège social : ZI DU LIDON
47150 MONFLANQUIN
328 678 057 RCS AGEN

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 27 SEPTEMBRE 2011**

L'an deux mille onze,

Le vingt sept septembre,

A 11 heures,

Les actionnaires de la société VITAMONT S.A, société anonyme au capital de 510 000 euros, divisé en 33405 actions de 15,27 euros chacune, dont le siège est ZI DU LIDON, 47150 MONFLANQUIN, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ZI DU LIDON 47150 MONFLANQUIN, sur convocation faite par le Conseil d'Administration selon lettre simple adressée le 26 septembre 2011 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain BRUGALIERES, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean Paul BAYOL et Monsieur Rémy ALBERTINI, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

est désignée comme secrétaire.

La Société Anonyme AUDIT CONSEIL EXPERTISE, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absente.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 30.895 actions sur les 33 405 actions ayant le droit de vote.

JPB

AR



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation adressées aux actionnaires,
- la copie et l'avis de réception de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Modification des dates d'ouverture et de clôture de l'exercice social et de la durée de l'exercice en cours,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer les dates respectives d'ouverture et de clôture de l'exercice social aux 1^{ER} janvier et 31 décembre, et de prolonger de trois mois l'exercice en cours qui aura ainsi exceptionnellement une durée de 15 mois.

JPB AR 

En conséquence, l'Assemblée modifie l'article 6 -EXERCICE SOCIAL- des statuts de la manière suivante :

EXERCICE SOCIAL

L'exercice social commerce le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

DEUXIEME RESOLUTION

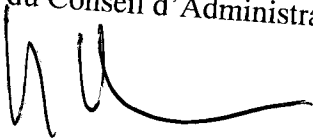
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

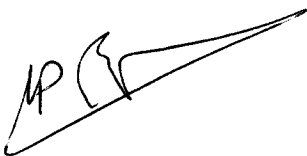
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Alain BRUGALIERES
Président du Conseil d'Administration



Monsieur Jean Claude BAYOL
Scrutateur



Monsieur Rémy ALBERTINI
Scrutateur



Enregistré à : SIE D'AGEN
Le 29/09/2011 Bordereau n°2011/1 163 Case n°10
Enregistrement : 125 € Pénalités :
Total liquidé : cent vingt-cinq euros
Montant reçu : cent vingt-cinq euros
L'Agent

Ext 4963

L'Agent des Impôts
Catherine GOLSE